

# GUIDE DE L'ÉCOLE SAINTE-CÉCILE

## BIENVENUE DANS VOTRE ÉCOLE



**École Sainte-Cécile**  
252 rue Principale  
Sainte-Cécile de Milton, Québec, J0E 2C0  
450-378-2221  
[p016@csvdc.qc.ca](mailto:p016@csvdc.qc.ca)

Site web : <https://ste-cecile.csvdc.gouv.qc.ca/>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. COMMUNICATION.....</b>	<b>5</b>
1.1. COMMUNICATIONS FAMILLE-ÉCOLE .....	5
1.2. ACCUEIL À L'ÉCOLE .....	5
1.3. LEÇONS ET DEVOIRS.....	6
1.4. PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION DES PARENTS .....	6
1.4.1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-CÉCILE (C.É.) .....	6
1.4.2. PREMIÈRE RENCONTRE DES PARENTS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....	7
1.4.3. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.) .....	7
1.5. L'AGENDA DE VOTRE ENFANT (3 <sup>E</sup> À 6 <sup>E</sup> ) ET LE CARNET DE ROUTE (MATERNELLE À 2 <sup>E</sup> ANNÉE) .....	7
1.6. MOSAÏK PORTAIL PARENTS.....	7
<b>2. CALENDRIERS ET HORAIRES .....</b>	<b>8</b>
2.1. CALENDRIER SCOLAIRE.....	8
2.2. CALENDRIER DES ÉTAPES DES BULLETINS ET DES COMMUNICATIONS AUX PARENTS .....	9
2.3. HORAIRE DE LA JOURNÉE .....	9
2.4. TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE .....	10
<b>3. SERVICES AUX ÉLÈVES.....</b>	<b>11</b>
3.1. ORTHOPÉDAGOGIE .....	11
3.2. SERVICE DE PSYCHOLOGIE DE LA CSVDC.....	11
3.3. SERVICE D'ORTHOPHONIE DE LA CSVDC.....	11
3.4. SERVICE DE PSYCHOÉDUCATION DE LA CSVDC .....	11
3.5. SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE .....	12
3.6. SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE (SASEC).....	12
3.7. INFIRMIÈRE SCOLAIRE DU CSSS .....	12
3.8. HYGIÉNISTE DENTAIRE DU CSSS .....	12
3.9. INTERVENANTE SOCIALE DU CSSS.....	12
3.10. SERVICE OASIS .....	12
<b>4. LES VALEURS DE L'ÉCOLE SAINTE-CÉCILE.....</b>	<b>13</b>
4.1. LE PROJET ÉDUCATIF : UNIS POUR RÉUSSIR .....	13
4.2. NOTRE CONVENTION DE GESTION ET PLAN DE RÉUSSITE.....	13
<b>5. NOTRE CODE DE VIE.....</b>	<b>15</b>
<b>6. SERVICES À L'ÉCOLE.....</b>	<b>18</b>
6.1. SERVICE DE GARDE DE SAINTE-CÉCILE (☎ 450-378-2221 POSTE 1) .....	18

6.2.	SURVEILLANCE DU MIDI .....	18
6.3	ENCADREMENT LORS DE LA SURVEILLANCE DU MIDI.....	18
6.4.	SEVICE DE CAFÉTÉRIA .....	18
6.5.	BIBLIOTHÈQUE.....	19
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>20</b>
7.1.	TRANSPORT SCOLAIRE .....	20
7.2.	PRUDENCE DE MISE .....	20
7.3.	FICHE DE SANTÉ .....	20
7.4.	PRISE DE MÉDICAMENT .....	21
7.5.	ÉLÈVES PHOTOGRAPHIÉS.....	21
7.6.	PROPRETÉ .....	21
7.7.	FERMETURE DE L'ÉCOLE.....	22
7.8.	OBJETS PERDUS .....	22
7.9.	RETARD.....	22
7.10.	VOTRE ENFANT DOIT S'ABSENTER .....	22
7.11.	MESSAGES À VOS ENFANTS .....	23
7.12.	C'EST UNE URGENCE .....	23
7.13.	ACCIDENTS .....	23
7.14.	PLAN D'URGENCE .....	23
7.15.	LA BOÎTE À LUNCH ÉCOLOGIQUE .....	23
<b>8.</b>	<b>CODE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE .....</b>	<b>25</b>
8.1.	ARRIVÉE À VÉLO.....	26
8.2.	PARTICIPATION.....	26
8.3.	BLESSURES OU MALADIES (VS EXERCICES PHYSIQUES) .....	26
<b>9.</b>	<b>LES SORTIES ÉDUCATIVES.....</b>	<b>27</b>
9.1.	OBJECTIFS.....	27
9.2.	PRISE DE DÉCISION .....	27
9.3.	FINANCEMENT.....	27
9.4.	TRANSPORT .....	27
<b>10.</b>	<b>LES MOTS D'ORDRE.....</b>	<b>28</b>

## Mot de l'équipe-école

Bonjour à tous chers parents et élèves,

Bienvenue à l'École Sainte-Cécile! Une nouvelle année scolaire débute et nous sommes très heureux de retrouver et d'accueillir vos enfants au cœur de notre école.

Notre mission à l'École Sainte-Cécile est de travailler tous ensemble afin d'amener votre enfant à sa réussite scolaire.

Nos deux grandes valeurs cette année sont le RESPECT et la NON-VIOLENCE. Nous ferons de nombreuses activités en retenant ces thèmes. Les élèves seront aussi sensibilisés à ces sujets. En ce sens, notre système de billets de comportement a été modifié pour mieux cibler nos interventions. Lors des rencontres de parents, les enseignantes vous expliqueront le fonctionnement.

C'est avec plaisir que nous vous remettons le *Guide de l'École Sainte-Cécile* qui se veut un outil de référence pour vous permettre de mieux connaître l'école. Nous vous invitons à le lire attentivement avec votre enfant. Il contient beaucoup d'informations pertinentes sur l'organisation de l'école. Conservez-le à la portée de la main puisqu'il vous sera fort utile tout au long du cheminement scolaire de votre enfant dans notre établissement. Vous y retrouverez entre autres des informations concernant nos valeurs et le code de vie.

À tous les parents qui connaissent déjà l'École Sainte-Cécile et aux nouveaux qui viendront garnir ses rangs, poursuivons notre chaleureuse collaboration qui a fait et qui fera encore longtemps la marque de notre école. Nous demeurons également disponibles pour toutes autres informations complémentaires.

Bonne année scolaire avec nous!

L'équipe-école

## 1. COMMUNICATION

### 1.1. Communications famille-école

Afin de faciliter la réussite scolaire de votre enfant, nous croyons à l'importance d'une étroite collaboration entre les parents et les intervenants de tous les niveaux du milieu scolaire.

Si vous avez des informations à demander ou des remarques à nous faire part, nous sommes toujours disponibles pour en discuter avec vous, soit par téléphone en composant le 450-378-2221, soit lors d'une rencontre en prenant rendez-vous.

Notez bien que lorsque votre enfant vit une situation familiale particulière et que celle-ci pourrait influencer son quotidien à l'école, nous vous serions infiniment reconnaissants d'entrer en contact avec nous. Que ce soit un divorce, une perte d'emploi ou une quelconque déstabilisation familiale, prenez le temps de nous en parler. Ainsi, nous pourrions mieux pallier aux éventuelles indispositions que votre enfant pourrait subir.

#### \*\*\* Les plaintes

Si vous avez des insatisfactions par rapport à l'école, nous vous invitons à en parler directement à la personne concernée pour clarifier la situation (enseignante ou autres adultes de l'école). **Évitez de parler négativement de l'école devant votre enfant, cela a un impact très négatif.** Si malgré vos démarches avec la personne concernée la situation est demeurée inchangée, communiquez avec la direction pour faire part de vos demandes ou de vos doléances.

### 1.2. Accueil à l'école

Pour des raisons de sécurité et pour le bon fonctionnement des classes, les parents doivent se présenter au secrétariat afin d'avoir la permission d'accéder aux différents locaux de classe, pour un rendez-vous, svp, il serait important de laisser vos coordonnées au secrétariat.

Le secrétariat se situe en haut des escaliers de l'entrée.

N.B. : Il y a plusieurs façons de faire du bénévolat à l'école. L'organisation de celui-ci se fait en septembre-octobre. Les parents bénévoles auront à compléter un formulaire en lien avec les antécédents judiciaires.

### 1.3. Leçons et devoirs

Les travaux à domicile sont remis selon le niveau afin d'aider l'élève à développer son autonomie et de favoriser un meilleur accompagnement des parents. Ces derniers seront informés si leur enfant ne remet pas ses travaux à domicile ou s'ils ne sont pas faits de façon satisfaisante.

Vous pouvez vous référer à l'agenda pour vous informer des leçons et des devoirs à réaliser. Jusqu'à la fin du mois de mai, vos enfants auront des devoirs. Les leçons se poursuivront jusqu'à l'avant-dernière semaine de juin.

N.B. : Il pourrait y avoir certaines variantes selon les niveaux.

### 1.4. Participation et représentation des parents

#### 1.4.1. Conseil d'établissement de l'École Sainte-Cécile (C.É.)

Le nombre de représentants au sein du conseil d'établissement pour l'École Sainte-Cécile a été fixé à 12 membres, soit :

- ✓ 5 membres, parents d'élèves de l'école;
- ✓ 5 membres du personnel, dont au moins 3 enseignants;
- ✓ 2 membres de la communauté (sans droit de vote).

La direction de l'école participe aux séances du Conseil, sans avoir droit de vote.

Voici quelques-unes des principales fonctions et responsabilités du Conseil d'établissement :

- ✓ Adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et à son évaluation;
- ✓ Approuve la politique d'encadrement des élèves;
- ✓ Approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité;
- ✓ Approuve les modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur d'école;
- ✓ Approuve la programmation des activités éducatives de l'école;
- ✓ Adopte le budget annuel de l'école;
- ✓ Est consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes;
- ✓ Favorise l'information et l'échange entre les élèves, les parents, le directeur de l'école, les enseignants, le personnel de l'école et les partenaires de la communauté;
- ✓ Peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir des sommes d'argent.

#### 1.4.2. Première rencontre des parents et assemblée générale

L'assemblée générale a eu lieu le **mercredi 8 septembre 2021**. Ce fût le moment de l'élection des parents au conseil d'établissement.

#### 1.4.3. Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Lors de l'assemblée générale en septembre, les parents qui le désirent peuvent former ce comité. Son rôle est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi qu'à la participation à la réussite scolaire de leur(s) enfant(s); fournir son avis ou d'être consulté par les parents du Conseil d'établissement sur tout sujet qui les touche.

### 1.5. L'agenda de votre enfant et le suivi comportemental

Votre enfant devra vous présenter l'agenda régulièrement pour vous transmettre les données concernant son fonctionnement à l'école. Dans l'agenda, vous pourrez voir les manquements de votre enfant ainsi que les conséquences liées à ces manquements.

Nous insistons pour que vous y portiez une attention toute spéciale, que vous encouragiez votre enfant à maintenir ses efforts dans son travail et ses comportements, à les améliorer ou à les modifier s'il y a lieu.

La collaboration constante des parents est essentielle. Lorsque les parents et les enseignants travaillent ensemble et collaborent dans le même sens, c'est votre enfant qui en sort gagnant.

### 1.6. Mosaïk portail parents (application mParent)

La plateforme Mosaïk vous permet de garder contact en tout temps avec l'enseignant de votre enfant ainsi que d'avoir un portrait de l'évolution scolaire de celui-ci (bulletins).

L'application mobile mParent vous permet de :

- recevoir des messages rapidement;
- accéder plus rapidement au Portail parents en ligne;
- déclarer ou motiver les absences et,
- suivre le comportement de votre enfant via le SOI.

## 2. CALENDRIERS ET HORAIRES

### 2.1. Calendrier scolaire



### CALENDRIER 2021-2022

#### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE – CYCLE 10 JOURS

AOÛT 2021						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25 ■	26 ■	27 ■	28
29	30 ■	31 <sup>1</sup>				
1 : = Total des jours de classe						
NOVEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
1	1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6
7	8 <sup>6</sup>	9 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11 <sup>9</sup>	12 <sup>10</sup>	13
14	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 ■	20
21	22 <sup>5</sup>	23 <sup>6</sup>	24 <sup>7</sup>	25 <sup>8</sup>	26 <sup>9</sup>	27
28	29 <sup>10</sup>	30 <sup>1</sup>				
21 : = Total des jours de classe						
FÉVRIER 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>3</sup>	2 <sup>4</sup>	3 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>	5
6	7 <sup>7</sup>	8 <sup>8</sup>	9 <sup>9</sup>	10 <sup>10</sup>	11 ■	12
13	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18 <sup>5</sup>	19
20	21 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>10</sup>	26
27	28 ⊕					
18 : = Total des jours de classe						
MAI 2022						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 <sup>5</sup>	3 <sup>6</sup>	4 <sup>7</sup>	5 <sup>8</sup>	6 <sup>9</sup>	7
8	9 <sup>10</sup>	10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14
15	16 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19 <sup>8</sup>	20 <sup>(2)</sup>	21
22	23 ⊕	24 <sup>9</sup>	25 <sup>10</sup>	26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28
29	30 <sup>3</sup>	31 <sup>4</sup>				
21 : = Total des jours de classe						

SEPTEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
				1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>
5	6 ⊕	7 <sup>5</sup>	8 <sup>6</sup>	9 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11
12	13 <sup>9</sup>	14 <sup>10</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18
19	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 <sup>6</sup>	23 <sup>7</sup>	24 ■	25
26	27 <sup>8</sup>	28 <sup>9</sup>	29 <sup>10</sup>	30 <sup>1</sup>		
20 : = Total des jours de classe						
DÉCEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
			1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4
5	6 ■	7 <sup>5</sup>	8 <sup>6</sup>	9 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11
12	13 <sup>9</sup>	14 <sup>10</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18
19	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 ⊕	23 ⊕	24 ⊕	25
26	27 ⊕	28 ⊕	29 ⊕	30 ⊕	31 ⊕	
14 : = Total des jours de classe						
MARS 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ⊕	2 ⊕	3 ⊕	4 ⊕	5
6	7 ■	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12
13	14 <sup>5</sup>	15 <sup>6</sup>	16 <sup>7</sup>	17 <sup>8</sup>	18 <sup>9</sup>	19
20	21 <sup>10</sup>	22 <sup>1</sup>	23 <sup>2</sup>	24 <sup>3</sup>	25 ■	26
27	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30 <sup>6</sup>	31 <sup>7</sup>		
17 : = Total des jours de classe						
JUIN 2022						
D	L	M	M	J	V	S
			1 <sup>5</sup>	2 <sup>6</sup>	3 <sup>(3)</sup>	4
5	6 <sup>7</sup>	7 <sup>8</sup>	8 <sup>9</sup>	9 <sup>10</sup>	10 <sup>1</sup>	11
12	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18
19	20 <sup>7</sup>	21 <sup>8</sup>	22 <sup>9</sup>	23 <sup>10</sup>	24 ⊕	25
26	27 ■	28 ■	29 ■	30		
17 : = Total des jours de classe						

OCTOBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
						1 <sup>2</sup>
3	4 <sup>3</sup>	5 <sup>4</sup>	6 <sup>5</sup>	7 <sup>6</sup>	8 <sup>7</sup>	9
10	11 ⊕	12 <sup>8</sup>	13 <sup>9</sup>	14 <sup>10</sup>	15 <sup>1</sup>	16
17	18 <sup>2</sup>	19 <sup>3</sup>	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 ■	23
24	25 <sup>6</sup>	26 <sup>7</sup>	27 <sup>8</sup>	28 <sup>9</sup>	29 <sup>10</sup>	30
31						
19 : = Total des jours de classe						
JANVIER 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ⊕	4 ⊕	5 ■	6 <sup>6</sup>	7 <sup>7</sup>	8
9	10 <sup>8</sup>	11 <sup>9</sup>	12 <sup>10</sup>	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>	15
16	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	20 <sup>6</sup>	21 <sup>7</sup>	22
23	24 ■	25 <sup>8</sup>	26 <sup>9</sup>	27 <sup>10</sup>	28 <sup>1</sup>	29
30	31 <sup>2</sup>					
17 : = Total des jours de classe						
AVRIL 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1 <sup>8</sup>
3	4 <sup>(1)</sup>	5 <sup>9</sup>	6 <sup>10</sup>	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>	9
10	11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>	13 <sup>5</sup>	14 <sup>6</sup>	15 ⊕	16
17	18 ⊕	19 ■	20 <sup>7</sup>	21 <sup>8</sup>	22 <sup>9</sup>	23
24	25 <sup>10</sup>	26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>	30
18 : = Total des jours de classe						
LÉGENDE						
■ Journées pédagogiques (17)						
⊕ Congés (21)						
Journées pédagogiques pouvant devenir des journées de classe						
(1) 4 avril 2022						
(2) 20 mai 2022						
(3) 3 juin 2022						

183 jours de classe, dont 3 pouvant être transformés en journées pédagogiques s'il n'y a pas de tempêtes de neige ou d'événements imprévus.



## 2.2. Calendrier des étapes des bulletins et des communications aux parents

Temps	Dates	Nb de jours	Remise aux parents
<b>Assemblée générale</b>	8 septembre	n/a	n/a
<b>1<sup>er</sup> communication</b>	Avant le 19 nov.	47 jours	Le 18 novembre
<b>1<sup>er</sup> bulletin</b>	31 août au 19 janv.	84 jours	Au plus tard le 28 janvier
<b>2<sup>e</sup> communication</b>	Avant le 22 avril	57 jours	Au plus tard le 22 avril
<b>2<sup>e</sup> bulletin</b>	19 janvier au 23 juin	97 jours	Acheminé par courriel début juillet

## 2.3. Horaire de la journée

ÉCOLE SAINTE-CECILE		
	Maternelle 4 et 5 ans	1 <sup>er</sup> cycle, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle
Accueil du matin		7h40 à 7h50
Période 1		7h53 à 8h53
Période 2	9h05 à 11h24	8h56 à 9h56
Récréation am		9h59 à 10h19
Période 3		10h22 à 11h22
Dîner		11h24 à 12h39
Période 4	12h44 à 15h12	12h41 à 13h41
Récréation pm		13h44 à 14h04
Période 5		14h07 à 15h07
Autobus du soir		15h07 à 15h17

## 2.4. Temps alloué à chaque matière

10 jours	Mat.	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>
Français		(18) 21	(18) 21	(14) 18	(14) 16	(14) 18	(14) 14
Maths		(14) 16	(14) 16	(10) 14	(10) 14	(10) 15	(10) 11
Éducation physique	(1) 1*	(4) 5*	(4) 5*	(4) 4*	(4) 4*	(4) 4*	(4) 4*
Univers social				2	3	2	2
Sciences et technologie				2	3	2	2
ECR		2	2	2	2	2	1
Arts plastiques		2	2	2	2	2	1
Musique		2*	2*	2*	2*		
Arts dramatiques						2*	2*
Anglais		2*	2*	3*	3*	3*	3*
Total		50/50	50/50	50/50	50/50	50/50	50/50

Le temps est indiqué par période de 60 minutes

( ) = Minimum indiqué par le M.E.L.S.

\* = Cette matière est enseignée par un enseignant spécialiste

21-22 : **Projet d'intensification de l'anglais au 3<sup>e</sup> cycle**

Demi-année : 5 périodes d'anglais par cycle

Demi-année : 3 périodes d'anglais et 2 période d'art dramatique

### 3. Services aux élèves

Les enseignants de l'École Sainte-Cécile, titulaires et spécialistes, déploient beaucoup d'énergie pour que votre enfant réussisse à l'école. Ils peuvent aussi demander votre collaboration pour les aider. Lorsque c'est nécessaire, il y a aussi des ressources pour les assister ou pour intervenir directement auprès des élèves.

#### 3.1. Orthopédagogie

Le service est offert par deux orthopédagogues :

Les spécialistes attitrés à ces postes :

- ✓ offrent une aide ponctuelle à certains enfants à risque;
- ✓ apportent leur soutien aux enseignants en intervenant auprès d'élèves en classe ou en sous-groupe.

#### 3.2. Service de psychologie de la CSVDC

Le rôle du psychologue est d'évaluer les raisons qui font qu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation et de soutenir les intervenants qui entourent cet élève.

#### 3.3. Service d'orthophonie de la CSVDC

L'orthophoniste offre des conseils et des recommandations aux enseignants travaillant auprès d'enfants éprouvant des difficultés de langage et d'audition. Avec les plus jeunes, il est possible qu'elle fasse un suivi régulier lors de rencontres individuelles ou de petit groupe.

#### 3.4. Service de psychoéducation de la CSVDC

Le psychoéducateur aide les enfants ayant des troubles sérieux reliés à la conduite et au comportement. Il conseille également les enseignants sur différents moyens d'interventions à exploiter auprès de ces élèves.

### 3.5. Service d'éducation spécialisée

Afin de soutenir l'élève dans son autonomie, son organisation, ses comportements, ses émotions et ses apprentissages, la TES met en place différents moyens et outils pour subvenir aux besoins prioritaires de l'élève avec qui elle travaille.

### 3.6. Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC)

Ce service éducatif complémentaire et professionnel est offert par un animateur qui aide les enfants en les initiant à une vie spirituelle responsable tout en développant leur conscience sociale. Ce service est offert à tous les élèves sans égard à leur appartenance religieuse.

### 3.7. Infirmière scolaire du CSSS

L'infirmière :

- ✓ aide les enfants à développer de bonnes habitudes d'hygiène et de santé;
- ✓ informe tous les intervenants qui gravitent autour des enfants ayant des problèmes graves de santé (allergie, maladie...);
- ✓ intervient pédagogiquement dans les classes (animation et soutien dans différents programmes de santé);
- ✓ offre des informations supplémentaires concernant la pédiculose (poux de tête).

### 3.8. Hygiéniste dentaire du CSSS

Cette technicienne identifie les enfants ayant besoin de recevoir des soins dentaires.

### 3.9. Intervenante sociale du CSSS

La travailleuse sociale intervient auprès des enfants qui démontrent des difficultés scolaires dues à des problèmes externes au milieu scolaire.

### 3.10. Service OASIS

Lorsque des élèves ne réussissent pas à fonctionner en classe et ont, à répétition, des comportements inadéquats, ils peuvent être orientés vers le service OASIS (logé dans une autre école) et être amenés à modifier leur comportement avant de revenir en classe régulière.

## 4. Les valeurs de l'École Sainte-Cécile

### 4.1. Le projet éducatif :

#### Mission

L'école Sainte-Cécile est une école axée vers l'avenir. Les élèves sont au centre de notre pédagogie. Nous sommes à l'affût des nouvelles recherches en éducation et nous nous tenons à jour afin de nous assurer d'offrir une éducation optimale à nos élèves.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la communauté ainsi qu'avec les parents afin de créer des occasions d'apprentissage réalistes et signifiantes pour les élèves.

#### Vision

L'école Ste-Cécile se veut d'être une équipe où tous les membres collaborent pour la réussite de nos élèves. Nous souhaitons faire de nos élèves des citoyens persévérants, polis, positifs et empreints d'altruisme.

#### Valeurs

À Sainte-Cécile, nous offrons un **environnement sain et sécuritaire**. Les interventions sont empreintes de **bienveillance**. Le **plaisir** est au cœur du vivre ensemble.

### 4.2. Notre Projet éducatif

Objectif du Projet éducatif	Indicateur	Cibles-écoles		
		Situation actuelle	Cible 2022	
<b>ENJEU : La réussite de tous les élèves</b>				
<b>ORIENTATION 1 : Augmenter les compétences en mathématiques</b>				
Objectif 1 : Améliorer la réussite en mathématiques	Taux de réussite au bilan de 2 <sup>e</sup> année	Résoudre	<u>78,57%</u>	83%
		Raisonner	88,10%	90%
	Taux de réussite au bilan de 4 <sup>e</sup> année	Résoudre	<u>86,84%</u>	89%
		Raisonner	<u>86,84%</u>	88%
	Taux de réussite aux épreuves ministérielles de 6 <sup>e</sup> année	Résoudre	<u>83,78%</u>	88%
		Raisonner	89,19%	90%

Objectif du Projet éducatif	Indicateur	Cibles-écoles		
		Situation actuelle	Cible 2022	
<b>ENJEU : La réussite de tous les élèves</b>				
<b>ORIENTATION 2 : Augmenter les compétences en français</b>				
Objectif 2 : Améliorer les compétences en écriture dès la 4 <sup>e</sup> année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture	4 <sup>e</sup> année	81,58% (2017-2018)	84%
Objectif 3 : Améliorer la réussite des élèves en lecture dès la 4 <sup>e</sup> année du primaire.	Taux de réussite au bilan de juin, en lecture	2 <sup>e</sup> année	80,95%	85%
		4 <sup>e</sup> année	89,74%	92%
		6 <sup>e</sup> année	91,89%	93%

Objectif du Projet éducatif	Indicateur	Cibles-écoles		
		Situation actuelle	Cible 2022	
<b>ENJEU : Les situations de désorganisation entre les élèves.</b>				
<b>ORIENTATION 3 : Développer le vivre ensemble chez nos élèves</b>				
Objectif 4 : Augmenter le % de satisfaction des élèves par rapport à leur sentiment de sécurité à l'école.	% de satisfaction des élèves	Sondage 4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	90% (printemps 2018)	95%

Objectif du Projet éducatif	Indicateur	Cibles-écoles		
		Situation actuelle	Cible 2022	
<b>ENJEU : La santé physique des élèves</b>				
<b>ORIENTATION 4 : Faire bouger les élèves 60 minutes par jour</b>				
Objectif 5 : Rendre davantage active chacune des classes pour faire bouger les élèves au moins 60 minutes par jour.	Nombre de minutes d'activité physique par jour (Tableau de compilation de données par classe)	Toutes les classes	Environ 40 minutes (moyenne par classe)	60 minutes par classe

## 5. Notre code de vie

### Préambule

Selon l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement « approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école et son équipe. Ces règles et mesures peuvent prévoir les sanctions disciplinaires applicables, autres que l'expulsion de l'école et des punitions...; elles sont transmises à chaque élève de l'école et à ses parents. »

Toutes les consignes statuées dans ce document visent à favoriser l'apprentissage de la vie en société, du respect de soi et des autres au même titre que les apprentissages scolaires. Elles assurent l'harmonie et le bon fonctionnement de l'école. Leur application permet d'offrir un environnement sécuritaire et sécurisant pour tous les élèves. De plus, elles sont applicables par tout adulte travaillant dans l'école.

### Code de vie

Normalement, les conséquences devraient suivre un ordre logique et progressif. Il ne faut pas oublier que les conséquences ont pour but d'accompagner l'élève dans une démarche personnalisée de résolution de conflits et de l'amener à devenir un bon citoyen. Il est aussi à noter que les interventions doivent tenir compte de la fréquence et de la gravité du manquement au code de vie.

### Règles de conduite

Tout ce qui est énoncé dans le code de vie fait partie intégrante des règles de conduite. De plus, les régies internes du service de garde font également partie des règles de conduite de l'école; ces régies internes sont révisées annuellement.

### Mesures de sécurité

Elles ont été mises en place en vue d'assurer la sécurité des élèves et du personnel ainsi que du matériel.

Ces règles de conduite et mesures de sécurité ont été révisées par l'équipe-école, proposées par la direction de l'école au conseil d'établissement et approuvées par celui-ci.

# Notre code de vie

« Ça prend tout un village pour élever un enfant. »  
Proverbe africain

NOTRE  
code de **VIE**



Mission: L'élève au centre de notre pédagogie.

Vision: Collaboration de l'équipe pour des jeunes persévérants, polis, positifs et empreints d'altruisme.

Valeurs: Environnement sain et sécuritaire, bienveillance et plaisir.

## 1 Respect

Règle

- ❶ Respecter les personnes et l'environnement en tout temps.
- ❷ Agir de manière sécuritaire.

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- 1.1 Je collabore avec les adultes de l'école.
- 1.2 J'accepte les différences.
- 1.3 J'ai un langage poli.
- 1.4 Je prends soin du matériel.
- 1.5 Je garde mon école propre.
- 1.6 Je change mes chaussures à mon entrée dans l'école.
- 2.1 J'évite la violence.

RESPECT



Engagement de l'élève et de ses parents

Signature de l'élève

## 2 Responsabilisation

Règle

- ❸ Être responsable de sa réussite scolaire et personnelle.

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- 3.1 J'arrive à l'heure.
- 3.2 J'entre dans l'école en silence, au son de la cloche.
- 3.3 J'ai tout mon matériel.
- 3.4 Je demande à mon parent de motiver mon absence la journée même.
- 3.5 Je prends soin de moi, mes cheveux sont propres et sobres.
- 3.6 Si je porte une camisole, les bretelles ont une largeur de 2 doigts et mes pantalons n'ont pas de trous en haut des genoux. Ma jupe ou mon short a une longueur acceptable.



Signature d'un ou des parents

## 3 Engagement

Règle

- ❹ S'engager dans sa vie scolaire en persévérant malgré les difficultés.

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- 4.1 Je suis attentif et discipliné en classe.
- 4.2 Je fournis l'effort dont je suis capable.
- 4.3 Je fais correctement les travaux et je remets mes devoirs à temps.
- 4.4 J'apporte une collation bonne pour ma santé, exempte de noix et d'arachides.

Date



## Règles concernant l'informatique

- En accord avec la mission de l'école, l'utilisation de l'Internet se fait sous la surveillance d'une personne responsable désignée par l'enseignant de l'élève concerné.
- Pour nous assurer que les enfants naviguent de façon sécuritaire sur l'Internet, qu'ils échangent des courriels de façon correcte ou qu'ils consultent un site sans risque, nous veillons à ce que le Code d'éthique de l'Internet à l'école soit respecté et signé à partir d'un contrat d'utilisation.
- Le non-respect de ces directives peut entraîner la suspension à l'accès du réseau et toute autre mesure disciplinaire adéquate prévue au code de vie de l'école.
- En début d'année, vous recevrez une demande d'autorisation de photos, d'enregistrement audio et vidéo ou de productions d'élèves.

## Certificats

Tous les mois, un élève par classe se verra remettre un certificat dans le respect de nos 4 grandes valeurs (Altruisme, Positivisme, Persévérance et Politesse).

Les thèmes de cette année sont :

Octobre	Je dis merci et SVP (Politesse)
Novembre	Je cultive ma bonne humeur (Positivisme)
Décembre	J'aide les autres (Altruisme)
Janvier	Je persévère donc je réussis (Persévérance)
Février	J'ai une bonne attitude (Positivisme)
Mars	Je parle bien aux autres (Politesse)
Avril	Je rends service (Altruisme)
Mai	Je maintiens mes efforts (Persévérance)
Juin	Je reconnais les forces des autres. (Reconnaissance) Les élèves de chacun des groupes votent pour l'élève qui s'est le plus démarqué dans chacune des 4 valeurs.

## Récréations prolongées

Chaque 2 semaines, les élèves ayant eu un bon comportement auront la possibilité de participer à une récréation prolongée de 30 minutes.

## 6. Services à l'école

### 6.1. Service de garde Sainte-Cécile (☎ 450-378-2221 poste 1)

L'École Sainte-Cécile vous offre la possibilité d'envoyer vos enfants à la garderie scolaire. Vous recevrez des informations précises lors de l'inscription de votre enfant. Le document de notre régie interne vous sera alors remis.

### 6.2. Surveillance du midi

Tout élève de l'école, à moins qu'il ne soit inscrit au service de garde, peut bénéficier de la surveillance du midi. Ainsi, il pourra, s'il le désire, participer aux activités de cette période de la journée.

### 6.3. Encadrement lors de la surveillance du midi

La période du dîner se veut un moment où nos élèves peuvent faire une bonne coupure dans leur journée. C'est un temps pour eux de se distraire, de bouger, de dépenser leur surplus d'énergie ou simplement de se détendre dans le respect de la quiétude d'esprit de chacun. Dans cette optique, l'École Sainte-Cécile donne les mêmes fiches de comportement que celles utilisées pour le reste de la journée. Cependant, les dîneurs qui ne respecteront pas le code de vie de notre école devront se soumettre à une suite de conséquences qui sera unique à cette période de la journée.

### 6.4. Service de cafétéria

Des repas chauds sont offerts à l'école. Nous faisons des efforts pour que ces repas soient constitués d'aliments sains : jus naturels, le moins de friture possible, desserts à base de fruits, pain brun, etc. Le menu varie durant tout le mois. Le service est offert par le concessionnaire Simo Lazar de La boîte à lunch traiteur.

Le repas complet comprend la soupe, le plat principal, le pain et le beurre, le dessert et le breuvage.

L'heure du dîner se déroule de 11h20 à 12h45. Les élèves qui dînent à l'école ont une période d'environ 30 minutes pour manger.

Les élèves qui prennent l'autobus sont des dîneurs réguliers. Il est prévu que ceux-ci dînent chaque midi. Les élèves doivent remettre au surveillant du midi une autorisation

signée des parents pour aller manger à l'extérieur de l'école. Cette autorisation peut être donnée et signée pour l'ensemble de l'année donc une fois au début de l'année. Par contre vous devez le spécifier sur l'autorisation. Si votre enfant décide de dîner à la maison, il ne doit pas revenir à l'école avant 12h30, comme les élèves qui vont dîner régulièrement chez eux.

Ils peuvent apporter leur dîner (boîte à lunch) ou manger un repas chaud.

**N.B. : Pour les élèves qui dînent à la maison, le retour ne peut se faire qu'après 12h30 : compte tenu du nombre d'élèves par surveillant que l'on se doit de respecter.**

## 6.5. Bibliothèque

Pour les élèves fréquentant régulièrement la bibliothèque scolaire, cette période est intégrée à leur horaire. Sous la surveillance de son titulaire, l'élève emprunte des volumes ou consacre son temps à la lecture. Si votre enfant perd, endommage volontairement ou, par mégarde, perd un livre appartenant à la bibliothèque de l'école, vous devrez assumer le coût de remplacement de ce volume. De même, cette politique s'applique sur tout autre livre appartenant à l'école. L'élève perd le droit d'emprunter tant qu'un livre n'est pas retourné ou qu'il n'est pas payé s'il l'a perdu. Les deux parents de l'enfant sont responsables.

## 7. Informations complémentaires

### 7.1. Transport scolaire

Selon les règles du service du transport de la CSVDC, seuls les élèves demeurant à 1,6 km et plus de l'école ont droit au transport le matin et l'après-midi. Cependant, la municipalité en partenariat avec la CSVDC offre le transport aux élèves qui demeurent également à l'intérieur du 1,6 km.

Le service de transport peut suspendre temporairement un élève en cas de comportement inacceptable.

De plus, afin d'encourager le transport actif, la municipalité offre un brigadier scolaire à la traverse piétonnière devant l'école pour les mois de septembre, octobre, mai et juin afin d'assurer la sécurité de nos petits marcheurs et de nos cyclistes.

### 7.2. Prudence de mise

Nous rappelons à tous les parents d'être prudents lorsqu'ils déposent ou lorsqu'ils prennent leur enfant en auto devant l'école. Il est préférable que les enfants n'aient pas à traverser la rue. De plus, il est important de se rappeler que la circulation est limitée à 30km/h.

### 7.3. Fiche de santé

Le titulaire de l'autorité parentale :

- ✓ Doit transmettre à l'école, au moyen de la FICHE SANTÉ, les renseignements nécessaires reliés à la santé de son enfant et de la conduite à tenir à cet effet.
- ✓ Garde à la maison l'enfant malade ou indisposé, inapte à suivre d'une façon régulière les activités éducatives de l'école et en avise l'école à partir de 8h00 le matin ou de 12h45 l'après-midi. N.B. il y a le service d'un répondeur téléphonique advenant l'absence d'un responsable pour prendre les appels.
- ✓ Au besoin, autorise le personnel à donner un médicament à son enfant en remplissant le document d'informations et s'assure que le médicament a l'étiquette officielle de la pharmacie.

## 7.4. Prise de médicament

Seuls les médicaments prescrits par un médecin sont donnés à l'école. Pour ce faire, la procédure suivante est appliquée :

- ✓ Les parents complètent la feuille prévue par le CLSC.
- ✓ Les médicaments sont conservés dans une boîte cadenassée.
- ✓ La personne qui donne le médicament inscrit ses initiales sur le calendrier.
- ✓ Les médicaments sont donnés discrètement.
- ✓ En cas d'urgence sévère, l'école doit porter les soins appropriés qui pourraient inclure de donner une médication, notamment pour les allergies graves.
- ✓ Il est important que vous notiez que la médication est l'affaire des parents avant tout et non celle de l'école. Alors il est de votre responsabilité de voir avant de partir de la maison le matin que votre enfant ait pris sa médication. L'école vous offre de le faire selon la procédure à titre de dépannage. Il se pourrait que la secrétaire ou la direction vous appelle afin de venir donner la médication à votre enfant ou bien de venir le chercher.

## 7.5. Élèves photographiés

Lors de la période des inscriptions au mois de février pour l'année suivante, vous recevrez une missive qui vous permettra de nous indiquer si vous acceptez que votre enfant soit photographié pour des parutions dans les journaux ou autres médias. L'école s'engagera à respecter votre choix.

Toutefois, même si les appareils photo sont interdits à l'école, il y aura des événements spéciaux où les élèves pourront les apporter : journées spéciales, sorties, etc. En ce sens, on vous demanderait que les photos prises soient conservées en souvenirs à la maison et qu'elles ne circulent pas, entre autres, à travers les courriers électroniques ou médias sociaux (ex. : Facebook, Instagram, etc.).

## 7.6. Propreté

Dans le plus grand respect de lui-même et des autres personnes, nous insistons pour que vous portiez attention à la propreté de votre enfant ; la propreté de son corps, de ses cheveux, de ses vêtements et de ses dents.

Que l'on appelle cela hygiène de vie ou encore civisme, dans notre grande famille d'environ 260 personnes, c'est important.

## 7.7. Fermeture de l'école

Comme chaque année, vous complétez un formulaire nous informant des indications à suivre en cas de fermeture d'école, due à une tempête ou pour toute autre raison. Nous suivrons à la lettre les instructions spécifiées. Pour savoir si l'école est fermée, un communiqué est radiodiffusé sur les ondes des stations M-105, 104,9, ou CITÉ FM, 102,7 ou sur le site <https://cssvdc.gouv.qc.ca/>

## 7.8. Objets perdus

Des objets et des vêtements perdus, non identifiés, se retrouvent régulièrement amassés dans l'école. Ces objets ou vêtements seront mis dans des petites caisses dans le corridor près de la cafétéria. Alors, s'il vous arrive, un matin, que votre enfant n'ait qu'un seul soulier, passez donc voir dans ces contenants au cas où...

**\*Dans ce sens, il serait utile d'identifier les vêtements de vos enfants et tout autre objet utile à leur vie scolaire. SOULIERS INCLUS**

### AVIS IMPORTANT

À chaque fin d'année, les objets et vêtements non réclamés seront envoyés à un organisme communautaire de notre choix ou s'ils ne sont plus utilisables, ils seront tout simplement jetés.

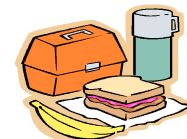
## 7.9. Retard

Si votre enfant se lève en retard, qu'il prenne le temps de bien déjeuner quand même. Dès qu'il arrivera à l'école, l'élève devra présenter un billet justifiant ce retard. Toutefois, si cette situation se présente fréquemment, nous entrerons en contact avec vous. Des conséquences pourraient être appliquées.

## 7.10. Votre enfant doit s'absenter

Lorsque votre enfant doit s'absenter durant les heures de cours, nous vous demandons de nous faire parvenir un billet signé à l'attention de l'enseignant.

### 7.11. Messages à vos enfants



Compte tenu du nombre important d'élèves fréquentant notre école, il est impossible pour nous de prendre en note les messages téléphoniques destinés à votre enfant, et de les lui transmettre sur-le-champ. Pour cela, nous vous prions de vous assurer de l'importance de votre appel.

**P.S. Toute personne qui entre à l'école doit se présenter au secrétariat.**

### 7.12. C'est une urgence

Dans ce cas, laissez votre message à la secrétaire ou sur le répondeur. Si la ligne est occupée, c'est la secrétaire qui se chargera de transmettre le message à votre enfant. N'oubliez pas de fournir tous les détails nécessaires au traitement rapide de votre message (nom de l'enfant, sa classe, la raison de l'appel).

### 7.13. Accidents

Si votre enfant subit une blessure ou a un accident à l'école malgré les mesures de sécurité implantées, soyez assurés que nous communiquerons immédiatement avec vous. Advenant le cas où vous êtes absents de votre domicile, nous aviserons la personne de confiance que vous avez désignée sur la fiche de renseignements de votre enfant dans les cas d'urgence.

### 7.14. Plan d'urgence

L'école a un plan d'urgence pour intervenir promptement face à toute sorte de situations qui pourrait mettre en danger les élèves et le personnel de l'école. Ce plan est disponible sur demande si vous désirez le consulter.

### 7.15. DÉFI 2021-2022 La boîte à lunch écologique

Le défi ! Une boîte à lunch écologique, il suffit d'y penser !  
Saviez-vous qu'au Québec nous produisons assez de déchets pour remplir l'équivalent de 5 millions de sacs à ordures CHAQUE JOUR ? Voilà pourquoi nous vous invitons à réduire la quantité de déchets produits en vous préparant des.  
BOÎTES À LUNCH ÉCOLOGIQUES... « zéro déchet » !

Voici quelques trucs :

- ✓ Truc no 1 : Évaluez bien vos besoins en nourriture pour ne pas gaspiller et «nourrir la poubelle». (Nous avons remarqué que plusieurs élèves jetaient beaucoup d'aliments. Nous aimerions que vous en discutiez avec votre enfant.)
- ✓ Truc no 2 : Utilisez des contenants réutilisables pour vos sandwiches, fruits, légumes et breuvages. (Il en existe différentes grosseurs dans les magasins. À tout le moins un sac en plastique refermable peut servir plusieurs fois... )
- ✓ Truc no 3 : Évitez les produits présentés en portions individuelles (fromages, boîtes à jus, yogourts, sachets de biscuits, etc.) qui produisent plus de déchets... et coûtent souvent plus cher. On peut acheter des contenants ( ex. jus, yogourt..) de plus grands formats et en verser dans nos contenants réutilisables.

«Un ventre plein et une poubelle vide...c'est ça le résultat d'une boîte à lunch écologique. C'est simple et c'est génial pour l'environnement.»

La réduction des déchets, ça relève de petits gestes au quotidien !



## 8. Code vestimentaire en éducation physique

Afin d'éduquer les enfants à avoir une bonne hygiène, un confort optimal et leur assurer de posséder l'équipement nécessaire pour faire de l'activité physique en toute sécurité, nous nous sommes dotés d'un code vestimentaire.

L'enfant doit avoir dans un sac dans son casier :

- ✓ Culotte courte (prioritairement) ou longue (faite pour l'éducation physique de préférence).
- ✓ Gilet à manches courtes (pas de bretelles); sans signes de violence.
- ✓ Espadrilles adaptées à la pratique d'activité physique (consulter votre éducateur physique s'il y a un doute); les espadrilles à velcro sont recommandées pour les élèves ayant des difficultés à lacer leurs chaussures.
- ✓ Bas;
- ✓ Cheveux attachés (propreté et sécurité).

Votre jeune doit apporter son équipement le lundi et le rapporter le vendredi pour un nettoyage! À moins que son linge ait besoin d'un lavage immédiat.

### 8.1. Arrivée à vélo

Nous suggérons fortement le port du casque de sécurité pour les enfants qui arrivent en vélo. Ils doivent marcher à côté de leur vélo lorsqu'ils arrivent près de l'école ou qu'ils ont à traverser la rue. Le vélo devra être laissé dans l'espace prévu à cette fin.

### 8.2. Participation

En éducation physique votre enfant participera régulièrement, à des cours qui se produiront à l'extérieur de l'école. Vous devrez lors des inscriptions en février pour la prochaine année signer une feuille pour autoriser que celui-ci puisse sortir de l'école (dans la région environnante) sous la supervision de l'éducateur physique lors des heures de classe.

### 8.3. Blessures ou maladies (vs exercices physiques)

Si votre enfant est blessé ou malade et qu'il ne peut participer activement au cours d'éducation physique, il aura besoin d'un mot explicatif de la part des parents ou de celle du médecin traitant.

Veillez aussi aviser directement l'éducateur physique de tout problème physique avec lequel votre enfant doit composer.

## 9. Les sorties éducatives

### 9.1. Objectifs

Les sorties éducatives sont organisées dans le but d'enrichir ou de concrétiser certains apprentissages dans les différents programmes scolaires. Elles ont aussi comme objectif de motiver l'élève et de le récompenser de ses efforts.

### 9.2. Prise de décision

Ce sont les membres de l'équipe de l'école qui ont pour charge d'organiser la programmation des activités éducatives. Elles doivent ensuite être présentées et approuvées par le conseil d'établissement. L'enseignant achemine par la suite les informations aux parents concernés.

### 9.3. Financement

L'école peut demander une contribution volontaire aux parents ou organiser des campagnes de financement afin d'aider à défrayer les coûts des sorties éducatives. Le conseil d'établissement est mandaté et devra approuver les sorties éducatives ainsi que le mode de financement s'il y a lieu.

### 9.4. Transport

Si l'activité a lieu dans la région, le moyen de transport peut être par automobile, avec des parents volontaires (en respectant les consignes de notre compagnie d'assurance incluant une déclaration du conducteur et une acceptation écrite de chaque parent) ou par autobus. Si la distance et la température le permettent, c'est en marchant que les élèves se rendront à destination, accompagnés de leur enseignant. Lorsqu'une activité a lieu à l'extérieur, le moyen de transport utilisé sera généralement l'autobus.

Des activités sportives, récréatives et socioculturelles sont organisées à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de l'école pour offrir à votre enfant des expériences enrichissantes et des situations d'apprentissages motivantes et variées. Lorsqu'elles se déroulent sur l'horaire régulier de l'école, elles sont OBLIGATOIRES. Lorsque ces activités se déroulent en dehors du temps des heures de classe, les parents seront consultés et auront à indiquer leur accord.

## 10. Les mots d'ordre

- La bonne humeur est obligatoire à l'école Ste-Cécile! .
- Gentillesse et respect, c'est l'affaire de tous.
- Un langage soigné, sans jurons et insultes, quelle fierté!
- Bon déjeuner, bon départ pour la journée.
- Prudence et courtoisie en autobus ainsi que dans la cour.
- En classe, écoute attentive et travail constant.
- Dans les déplacements, calme et sourire, ça fait plaisir.
- Ma responsabilité, préserver l'environnement.
- Ma fierté, propreté sur moi et autour de moi.
- Pour compléter la journée, devoirs et leçons bien faits et toujours faits.

	Intimidation	Conflit
Une intention de faire du tort ou non	Rapport entre deux élèves où l'un <b>agresse</b> l'autre volontairement ou non. Répétitif...	<b>Opposition</b> entre deux élèves qui ne partagent pas le même point de vue.
Une personne ou un groupe qui domine	Désir de gagner, s'impose à l'autre par la <b>force</b> . <b>Avantage</b> sur celui qui est intimidé Il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux.	Discussion vive et <b>argumentation</b> pour amener l'autre à partager leur point de vue. Pied d' <b>égalité</b> entre les personnes.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Victime vit dans l'impuissance, se terre dans le <b>silence</b> , voir assume les torts. Intimidateur qui se donne le droit de recourir à la violence et <b>se justifie</b> .	<b>Aucune victime</b> même si les deux peuvent se sentir perdants. <b>Liberté</b> de donner chacun leur <b>version</b> .
Une répétition des actes	Caractère <b>répétitif</b> . La <b>médiation</b> n'est pas la première intervention à envisager.	<b>Poursuite</b> du conflit si <b>non résolu</b> . Le conflit se règle par la <b>négociation</b> ou la <b>médiation</b> .

# BONNE ANNÉE SCOLAIRE!